

Rapport de la Commission des finances
Préavis municipal n° 88 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques.

Gland, le 27 octobre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

M.	Nicolas Pellet	PLR, 1er membre
M.	Rasul Mawjee	PLR rapporteur
M.	Sébastien Bertherin	GDG
M.	Alain Bringolf	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M.	Evan Lock	GDG
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 6, 9 et 27 octobre 2025.

Excusé-e-s

Le 6 octobre : Evan Lock

Le 9 octobre : Sébastien Bertherin, Evan Lock

Le 27 octobre : Jérôme Frachebourg

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal des Finances, de l'Economie, des Sports et des Domaines, M. Olivier Mivelaz, Chef de l'Office Informatique et M. Julien Ménoret, Chef du Service des Finances, de l'Economie, des Sports et des Domaines, pour la qualité des informations fournies dans le cadre de la séance du 9 octobre et des réponses écrites à leurs questions.

Préambule

Depuis 2021, le financement des acquisitions de matériels et logiciels informatiques n'est plus assuré par le budget ordinaire de fonctionnement, mais demandé au Conseil communal par un crédit d'investissement.

Un changement justifié par le fait que les types de dépenses, immobilisation corporelle ou incorporelle, ont une durée de vie supérieure à une année. Les biens informatiques à caractère d'investissement sont dès lors traités selon les mêmes règles comptables que d'autres biens de l'Administration, tels que le mobilier ou les véhicules par exemple.

En conformité avec le Règlement du 29 novembre 2023 modifiant celui du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, les coûts informatiques qui n'ont pas un caractère d'investissement, tels ceux des licences logicielles, des primes de leasing opérationnel ou des télécommunications par exemple, sont intégrés dans le budget ordinaire de fonctionnement.

Le présent préavis succède au Préavis municipal n° 91/2020, relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques. De même nom et de nature identique, il permet, sur une période de trois ans, de financer le renouvellement planifié des environnements de travail informatiques des collaborateurs et des matériels constituant l'infrastructure serveurs et réseaux, d'adapter le parc informatique à l'évolution des besoins de l'Administration et de garantir le fonctionnement des tableaux numériques et des bornes Wi-Fi des établissements scolaires.

Informations

La COFIN tient à relever que si budget accordé par le Préavis municipal n° 91/2020 pour un montant de CHF 216'200.- devait initialement couvrir les besoins communaux pour le matériel informatique sur une période de 3 ans, il a finalement pu couvrir les besoins sur presque 5 ans. Ce résultat est atteint par la mise en place d'une pratique de gestion rigoureuse, l'exploitation du matériel aussi longtemps qu'il satisfait aux besoins et qu'il soit réparable ou recyclable en pièces détachées. La stratégie de l'Office informatique (OINFO) est déclinée comme suit :

Dans sa pratique, l'Office informatique prend en considération toute possibilité de prolonger la durée de vie des matériels, puis de les remplacer en prenant en compte les possibilités de réparabilité dans la durée. Les serveurs de l'Administration, dont le renouvellement fait partie de ce préavis, sont restés opérationnels deux années au-delà de la garantie du constructeur, sous contrat de maintenance d'une société tierce dont une succursale est basée sur le territoire glandois.

À noter qu'au cours des dernières années, lors de remplacement d'ordinateurs fixes de collaborateurs par des portables, une moitié des ordinateurs retirés a été désassemblée pour récupérer des composants et reconditionner la deuxième moitié. Ce sont ces ordinateurs qui seront utilisés pour le renouvellement de postes de travail mutualisés au sein des services.

Ce préavis pour un budget d'investissement de CHF 447'000.-, couvre les besoins de renouvellement de différents équipements en gestion à l'OINFO, lesquels sont amenés à être renouvelés au cours des trois prochaines années. Le montant est plus conséquent que le budget accordé en 2020 car de nombreux équipements sont déjà ou arrivent en fin de vie au cours des 3 prochaines années et devront être renouvelés. En 2020, une bonne partie des équipements était encore récents et le préavis ne demandait que quelques mises à jour sans leur remplacement.

Les coûts des 4 postes les plus significatifs du préavis que sont les ordinateurs portables, les serveurs, les tableaux numérique et le logiciel RH, font l'objet soit d'un appel d'offre sous l'égide du PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands), d'un appel d'offres du Canton (TNI) ou d'une offre budgétaire auprès d'un fournisseur local qui accorde des excellentes conditions que la COFIN a pu consulter.

Ordinateurs individuels (CHF 111'300.-)

Le coût des ordinateurs individuels intégré dans ce préavis est basé sur les dernières commandes effectuées auprès de notre fournisseur qui pratique les prix du PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands). Une demande d'offre ferme sur trois ans n'est pas envisageable, car les prix obtenus par le PAIR ne sont valables que pour

deux ans, période séparant ses lancements d'appels d'offres pour environ ~25'000 ordinateurs.

Par souci d'un usage adéquat et parcimonieux des deniers publics, l'Office informatique (OINFO) maximise la durée de vie des matériels qu'il gère. Ceux-ci ne sont remplacés que si une réparation est impossible ou que son prix est supérieur au montant restant à amortir sur leur durée de vie estimée, exception faite des systèmes sensibles, tels que les serveurs hébergeant les logiciels métiers de l'Administration. C'est principalement par cette maximisation des durées de vie que le préavis précédent (91/2020) va être clôturé en 2025, plus tard qu'envisagé initialement.

Les stations d'accueil utilisées actuellement, sont compatibles avec les modèles d'ordinateurs envisagé à l'achat ces prochaines années. Les postes de travail avec des écrans multiples et configurations des postes à la maison sont accordés sur demande fondée d'un chef de service uniquement. Les nombres d'ordinateurs portables, portables et écrans demandés correspondent aux unités susceptibles d'être renouvelées pendant les 3 prochaines années avec une provision de 10 unités en prévision de l'engagement de nouveaux collaborateurs.

La demande de crédit d'investissement faisant l'objet de ce préavis n'a pas pour but de financer le renouvellement de l'entier des environnements de travail. Voici quelques précisions :

- *Ordinateurs portables : seules 96 unités, acquises entre 2018 et 2023, sont susceptibles d'être renouvelées. À ceci s'ajoutent 10 unités en prévision de l'engagement de nouveaux collaborateurs, sur trois ans (estimation).*
- *Nombre de smartphones ont été demandés et remis à des collaborateurs ces dernières années. En se basant sur une durée de vie de 3 ans (chiffre basé sur quelques années de recul à l'administration : de quelques mois pour certains maladroits jusqu'à 7 ans), 125 smartphones seront potentiellement à remplacer.*
- *Le chiffre de 50 écrans est une estimation plus difficile à affirmer. L'OINFO a tenu compte objectivement des éléments suivants :*
- *Les nouveaux postes seront à équiper avec des écrans (1 ou 2 selon les tâches que devront effectuer les collaborateurs) ;*
- *Certains écrans sont en fonction depuis plus de 8 ans, leur remplacement est nécessaire pour améliorer le confort visuel des collaborateurs concernés ;*
- *Le renouvellement d'ordinateurs fixes ou portables d'un environnement de travail n'implique pas automatiquement celui des écrans.*

Tablettes numérique (CHF 12'442.-)

Les prix articulés sont basés sur les prix actuels du marché, ceux-ci ne variant que peu au cours du temps, pour des modèles de même marque équivalents.

Serveurs (CHF 91'520.-)

Le coût mentionné, de CHF 70'500, est une estimation basée sur une offre précise répondant aux exigences de l'OINFO (CHF 67'360.- au 03.09.2025), à laquelle s'ajoutent CHF 3'040.- pour deux jours de support à la mise en service des systèmes par un ingénieur (16h à CHF 190.-/h).

L'offre mentionnée inventorie tous les matériels, licences et prestations nécessaires à la mise en place des nouveaux serveurs. La COFIN a obtenu une copie de cette offre et prend acte des conditions financières avantageuses offertes à la commune.

En ce qui concerne les onduleurs, les deux premiers seront dédiés aux nouveaux serveurs inclus dans ce préavis en remplacement des onduleurs actuels, le troisième sécurisera le serveur de backups immuables, et le dernier sera installé au nœud de communication de Montoly 1.

En ce qui concerne les switches, 48 switches gérés par l'OINFO sont répartis dans les bâtiments Grand'Rue, Montoly 1 et 3, Borgeaud, Mont-Blanc 27 et 29, Déchèterie, Grand-Champ, Mauverney, Perrerets et Tuillières. Lors de travaux conséquents dans ces bâtiments, notamment lors de surélévations, l'OINFO chiffre la partie informatique des nouvelles installations ainsi que les renouvellements nécessaires pour les matériels existants, le tout étant intégré dans les périmètres des préavis concernés. La durée de vie des switches, les renouvellements effectués les années précédentes ainsi que ceux réalisés dans le cadre de préavis du SBU (surélévation de Montoly par exemple) font que pour les trois ans à venir, seuls 2 switches seront à renouveler.

En ce qui concerne la pertinence de la durée de vie des pare-feux à 8 ans, le montant indiqué pour les deux pare-feux inclut les licences pour une durée de cinq ans. Au-delà de cette durée, le renouvellement des licences sera intégré au budget annuel de fonctionnement. Les mises à jour des firmwares ne sont pas payantes. Le point d'accès principal à internet est équipé de deux pare-feux pour garantir une redondance en cas de défaillance. Pour les autres accès à internet, l'OINFO a en stock quelques pare-feux de génération précédente permettant un échange rapide et garantir la liaison.

WIFI (CHF 61'130.-)

Les coûts mentionnés sont une estimation basée sur sept offres reçues, une par bâtiment. L'offre n'est pas ferme et devra être confirmée.

La différence de prix des bornes Wi-Fi est due au choix du modèle. Les modèles suivants de la marque Ruckus sont budgétés dans le préavis :

- R350, Dual radio 2x2 PoE : bande passante adaptée à des locaux avec peu de connexions, idéal pour les salles de classe.*
- R750, Dual radio 4x4 PoE : bande passante plus élevée permettant de plus nombreuses connexions, modèle utilisé pour la salle communale par exemple.*
- Le chiffre de CHF 110.- par borne pour l'UAPE des Perrerets est une erreur dans le récapitulatif. Le montant correct est de CHF 606.- par borne.*

Le montant total pour l'ensemble des bornes des établissements scolaires est de CHF 20'272.- en lieu et place du montant de CHF 19'280.-.

Il n'est pas nécessaire d'amender le montant du préavis en raison du prix budgétaire des devis avec un remplacement assuré en cas de nécessité.

Téléphonie portable (CHF 25'500.-)

Les 125 unités sont prévues pour le remplacement de smartphones défectueux non réparables, ou pour celui de matériels sur lesquels on ne peut plus installer les mises à jour d'Android. Au maximum une dizaine de nouvelles attributions sont envisagées pour de nouveaux besoins.

Lors de renouvellement, il n'y a pas de coût supplémentaire d'abonnement. Les abonnements liés à de nouvelles attributions sont budgétés conjointement par le SFINES et l'OINFO sur le budget ordinaire de fonctionnement des services.

Les téléphones portables ne sont attribués que sur demande motivée d'un chef de service.

La « Directive sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication de la Ville de Gland par le personnel communal et auxiliaire » définit les droits et les devoirs des utilisateurs relatifs à l'usage des outils informatiques dont ils disposent dans le cadre de leur activité professionnelle. L'usage de matériels et logiciels à des fins privées y est indiqué comme ne pouvant être qu'exceptionnel, et en dehors des heures de travail. La toute prochaine version de cette directive intégrera l'interdiction d'utiliser des matériels privés (ordinateurs ou smartphones) à des fins professionnelles, cela étant lié à la sécurité de l'infrastructure informatique de l'Administration.

L'OINFO ne propose que des modèles fonctionnant sous Android, normalement des entrées à moyen de gamme. Selon l'usage qui en sera fait et les contraintes liées à l'activité du collaborateur, des modèles plus résistants ou performants peuvent être attribués.

La marque et le modèle varient en fonction des fluctuations de prix du marché et des stock disponibles chez le fournisseur. Les dernières acquisitions étaient des Motorola et des Samsung. Le renouvellement des smartphones sera réalisé au fur et à mesure des nécessités sur une plateforme spécialisée de vente de matériel électronique à des prix compétitif. La durée de vie estimée pour les smartphones de l'Administration étant d'environ trois ans, une répartition linéaire sur la durée du préavis était la plus appropriée. Les téléphones ne sont changés que s'ils ne peuvent plus être mis à jour, s'ils sont défectueux et irréparables ou si le prix d'une réparation est supérieur au montant restant à amortir sur leur durée de vie estimée.

En ce qui concerne les abonnements, un contrat avec un prestataire de téléphonie mobile national avantageux permet de choisir entre un abonnement à la consommation avec conversations, messages et data payants ou un abonnement forfaitaire avec conversations, messages et data illimités.

La suite bureautique MS-Office (principalement Outlook) ainsi que l'outil collaboratif Teams sont installés sur les ordinateurs des collaborateurs, et ils sont aussi accessibles sur smartphone.

Logiciel RH (CHF 38'600.-)

Les coûts mentionnés dans le préavis sont une estimation basée sur des offres reçues pour différentes solutions logicielles. Il n'y a pas d'offre ferme pour l'instant. Les offres incluent tous les coûts tel que les frais de licences logicielles et frais d'installations.

Le logiciel actuellement utilisé pour la gestion des ressources humaines (SIRH) permet de gérer les dossiers de collaborateurs dans les domaines du recrutement, des contrats de travail, des affectations, des mutations, des vacances, des horaires ou des formations, mais il n'intègre pas la gestion salariale, fonction assurée par le logiciel comptable ProConcept.

Le logiciel demandé dans le cadre de ce préavis est essentiel à la révision de la grille salariale actuelle, à réaliser conjointement avec l'élaboration d'un nouveau règlement du personnel.

Cet investissement constitue une étape stratégique pour renforcer la transparence, la précision et la modernisation de la gestion salariale.

Le logiciel existant, avec ses fonctionnalités RH actuelles, restera en fonction jusqu'à ce que son remplacement ne devienne nécessaire en raison de son obsolescence. Le logiciel à acquérir est en complément du logiciel SIRH. Il est fourni par un autre prestataire.

Les communes suivantes ont fait appel à un consultant ou sont en cours de réflexion pour une révision de leur grille salariale :

- Bussigny, Orbe, Pully et Renens ont pris la même option que Gland (installation de logiciel sur site) ;
- Yverdon-les-Bains est en cours de modification, avec CompOn (logiciel hébergé chez un consultant avec un paiement sur base forfaitaire pour un accès à la base) ;
- La Tour de Peilz, Montreux, Vevey et Blonay-St-Légier sont en cours de réflexion ;
- Chavannes et Ecublens ont élaboré leur grille salariale sans logiciel, mais avec le Centre d'étude de projets économiques SA (CEPEC).

TNI (CHF 75'600.-)

Le coût des TNI est celui obtenu par le Canton dans le cadre d'un appel d'offres réalisé pour couvrir les besoins des communes. Les frais d'installation sont inclus dans les coûts mentionnés.

Lorsque du matériel défectueux hors garantie peut être réparé pour un coût raisonnable, il le sera. Le budget demandé pour 20 TNI permettra de remplacer des unités défectueuses non réparables, ou de financer leur réparation si elle est envisageable. Les équipements non réparables seront recyclés par une filière de la déchèterie de Gland.

Le préavis 50/2019 précisait que CHF 160'000.- devaient être budgétés chaque année pour couvrir les frais d'exploitation des TNI. La Municipalité apporte les précisions comme suit :

*Le préavis no 50/2019 proposait le renouvellement des matériels tous les cinq ans, ceci afin de tenir compte d'un montant maximum, tout en sachant que certains matériels pourraient avoir une durée de vie plus longue ;
La maximisation de la durée de vie des matériels n'a pas rendu nécessaire d'intégrer les CHF 160'000.- annuels dans des budgets. Le préavis no 88/2025 contient la première demande de financement pour leur renouvellement éventuel ;
En l'espace de six ans, le prix unitaire des TNI est passé de CHF 14'000.- à CHF 3'780.- (une baisse de 73% pour le coût des matériels à renouveler).*

Un aperçu de la baisse des coûts des TNI acquis lors des différentes tranches en 2013, 2016, 2019 et 2021 est présenté ci-après :

Prix et quantité de TNI achetés :

Préavis 100/2016 : CHF 10'715.- (CHF 246'445.- pour 23 unités) ;

Préavis 50/2019 : CHF 14'000.- (CHF 588'000.- pour 42 unités) ;

Préavis 12/2021 : CHF 5'810.- (CHF 215'500.- pour 37 unités) ;

Préavis 88/2025 : CHF 3'780.- (CHF 75'600.- pour 20 unités).

Est-ce qu'il existe un bilan/retour d'expérience sur l'utilisation des TNI dans les différents établissements ?

Les TNI sont un support indispensable à l'enseignement. Ils sont utilisés quotidiennement pour dispenser des cours, faire des démonstrations, corriger des exercices en direct, noter des devoirs, afficher des supports de cours et des manuels scolaires sous diverses formes, travailler en groupes ou consulter des informations sur internet.

CyberSécurité

Ce sujet sensible a été abordé avec le Chef de OINFO qui a démontré que les mesures nécessaires et adéquates aux niveaux méthodologique, technique, organisationnel et opérationnel sont mises en place pour s'assurer qu'un maximum de dispositions soient prises pour la protection et sauvegarde

des systèmes informatique de notre commune. La COFIN, satisfaite des réponses fournies, assurera la confidentialité des informations partagées.

Subvention (- CHF 24'000.-)

Il est à relever que nous bénéficierons d'une subvention cantonale de CHF 24'000.- en tant que participation à l'équipement des 64 salles de classe prévues.

Délibérations et conclusions

Au vu des informations ci-dessus, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 88 en prenant les décisions suivantes :

- I. - d'accepter le préavis municipal n° 88 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition des matériels et logiciels informatiques ;
- II. - d'accorder le crédit de CHF 447'000.- et autoriser la Municipalité à réaliser cet investissement ;
- III. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 447'000.-;

prend acte

- I. - de l'amortissement du montant net de CHF 447'000.- sur une période de 5 ans, dès l'année qui suit la mise en service de l'immobilisation.

Signatures des membres de la Commission

Nicolas Pellet ; 1 ^{er} membre	Sébastien Bertherin
Alain Bringolf	Jérôme Frachebourg
Angelita Galvez	Iulica Gorgoni
Evan Lock	Isabelle Wegmann
Rasul Mawjee; rapporteur	